

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-11-18 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné :

1. **QUE**, lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2018, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté par sa résolution 18-12-05 le règlement 301-11-18 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC de Charlevoix-Est.
2. Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi et est disponible à la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont, durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À CLERMONT
CE 19^e JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT

Pierre Girard
Directeur général
Secrétaire-trésorier